

Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

TRANSACTION – VENTE

Prix net vendeur €	Mandat Simple	Contrat Nestenn
0 à 59 999 €	4 000 €	5 000 €
60 000 € à 269 999 €	1 000 € + 5% TTC	2 000 € + 5% TTC
270 000 € à 599 999 €	1 000 € + 4,5 % TTC	2 000 € + 4,5 % TTC
600 000 € et +	1 000 € + 4 % TTC	2 000 € + 4 % TTC

- ▶ 6 % TTC sur l'achat d'un terrain
 - ▶ forfait de 3 500 € TTC sur l'achat d'un garage

Principe du non-cumul : **l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.**

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires à charge du bailleur :

- **Honoraires d'entremise :** ▶ 75 € pour les logements vides et meublés
- **Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail :**
 - ▶ 0 - 30 : 8.00 € / m² de surface habitable
 - ▶ 30 - 54 M² : 7.50 € / m² de surface habitable
 - ▶ 55 M² - 90 M² : 7.00 € / m² de surface habitable
 - ▶ 91 M² - 120 M² : 6.50 € / m² de surface habitable
 - ▶ + de 120 M² : 6.00 € / m² de surface habitable
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée**
 - 3 € / m² de surface habitable
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie**
 - 3 € / m² de surface habitable
- **Rédaction du bail seul :** forfait 150 €

- **Honoraires à charge du locataire :**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail :**

- ▶ 0 - 30 : 8.00 € / m² de surface habitable
- ▶ 30 - 54 M² : 7.50 € / m² de surface habitable
- ▶ 55 M² - 90 M² : 7.00 € / m² de surface habitable
- ▶ 91 M² - 120 M² : 6.50 € / m² de surface habitable
- ▶ + de 120 M² : 6.00 € / m² de surface habitable

- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée**

3 € / m² de surface habitable

Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds prévus par la loi (8 € TTC partie administrative et 3 € TTC état des lieux)